

# MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 22 mars 2023

## **14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) « Favoriser l'énergie renouvelable neuevilloise » (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)**

---

Les motions susmentionnées ont été acceptées par le Conseil général le 23 juin 2022 et le 5 octobre 2022. Afin de compléter la prise de position faite lors du Conseil général, nous tenons à vous informer des démarches entreprises depuis :

- Le matériel pour l'installation des panneaux solaires à la Plage est arrivé et sa mise en place est prévue pour le début du printemps 2023. Nous aurons une surface d'environ 100m<sup>2</sup> de panneaux solaires pour une puissance de 25kWp.
- Notre plan financier 2023 – 2027 prévoit un montant de CHF 800'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Les projets sont en cours d'évaluation. La production d'énergie renouvelable à terme, pourrait s'élever à environ 216 kWp.
- Nous avons entamé les discussions et les appels d'offres pour changer les installations de chauffage électrique de la place de la Liberté 11 et de la rue de l'Hôpital 21 (Bibliothèque) par des pompes à chaleur. Les premières offres étant toutes supérieures à CHF 100'000.- par site, nous devons les intégrer dans le plan des investissements 2024 – 2028.
- Un atelier organisé par la SACEN sur la consommation d'énergie a eu lieu le 7 mars à 19h00 au Centre des Epancheurs. La description de cet atelier intitulé "Consommer moins et mieux l'énergie" a été annoncé sur notre site Internet, sous la rubrique des actualités, ainsi que sur Le Courrier de La Neuveville.
- Pour les particuliers : en règle générale, les entreprises spécialisées dans l'énergie et les infrastructures (panneaux solaires – pompe à chaleur ou autres) proposent des solutions clés en main (demande de permis de construire, demande de subvention et autres conseils). Le SELN (service de l'équipement) reste à disposition des citoyens pour les guider dans leur première démarche.
- L'ordonnance OECUREN, consultable sur notre site Internet, prévoit certaines subventions pour l'encouragement à une transition énergétique prévue par le Conseil Fédéral.
- Le prix de rachat du kWh en 2023 sera de 17 ct., alors qu'il était de 10 ct en 2022. La Commune de La Neuveville propose un prix stable sur une année civile, à l'inverse d'autres communes. Par exemple, pour la ville de Bienne, ESB a une rémunération de l'énergie renouvelable avec un tarif d'été et un tarif d'hiver qui se situe entre 12 et 16 ct./kWh.

### **Conclusion**

Les motions ont été exécutées et elles sont en perpétuelle adaptation.

CONSEIL MUNICIPAL